



Peut-on contester une décision de justice ?

Question / réponse publié le **03/08/2024**, vu **113 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Peut-on contester une décision de justice ?

Le fonctionnement du système judiciaire se fonde sur le droit à une voie de recours. Ce droit permet à tout justiciable de contester une décision de justice rendue à son sujet. Les décisions de chaque juridiction peuvent être contrôlées par une juridiction supérieure : c'est ce qui explique le système du double degré de juridiction et l'existence d'une juridiction suprême.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/38067-peut-contester-une-decision-de-justice>